

# Publications des tribunaux

---

## Citation

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

*Lambelet Michel*, fils de Frédéric et de Claudia, née Lazareff, né le 21 mars 1941, à Lyon (F), originaire d'Epesses, chauffeur, actuellement sans domicile connu; sdt mat à cp mat VI/22;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le mercredi 7 mars 1990, à 8 h. 30, à Rolle, Le Château, Salle du Conseil communal, sous l'inculpation de refus de servir, subsidiairement d'insoumission intentionnelle, d'abus et de dilapidation de matériel, d'inobservation de prescriptions de service, plus la révocation de sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

9 février 1990

Tribunal militaire de division 1:

Le président, Lt-colonel Pierre-Ami Chevalier

33439

## Citations

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

*Enderle Philippe*, fils d'Ernest et d'Odette, née François, né le 12 novembre 1966, à Luxembourg (L), originaire de Zurich, étudiant, actuellement sans domicile connu; recr fus;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le jeudi 8 mars 1990, à 8 h. 30, à Cossonay, place du Temple, Salle du tribunal de district, 2<sup>e</sup> étage, sous l'inculpation de refus de servir.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

9 février 1990

Tribunal militaire de division 1:

Le président, major Jean-Marc Schwenter

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

*Walter Theophil*, fils de Theophil et de Sonja, née Gambirasio, né le 26 août 1956, à Winterthur, originaire de Russikon, employé de commerce, actuellement sans domicile connu; four à cp EM rgt sout 2;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le vendredi 30 mars 1990, à 8 h. 30, à Cully, Tribunal de district, rue Davel 9, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

9 février 1990

Tribunal militaire de division 1:

Le président, major Martin Biéler

33439

Le président du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

*Schmocker Bernard*, fils d'Ernest et de Josiane, née Rossier, né le 13 mars 1969, à Saint-Maurice, originaire de Beatenberg, aide-monteur, précédemment domicilié à 1873 Val-d'Illiez et 1890 Saint-Maurice, avenue Dagaune 38, actuellement sans domicile connu; recr fus non incorporée;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le jeudi 5 avril 1990, à 8 h. 15, à Martigny, Grande salle de l'Hôtel-de-Ville, 1<sup>er</sup> étage, sous l'inculpation de refus de servir.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

9 février 1990

Tribunal militaire de division 10A:

Le président, lt-colonel Jean-Marc Gaist

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

*Muller Didier*, fils de Charles et de Yolande, née Bovier, né le 28 septembre 1969, à Morges, originaire de Reckingen VS, employé de commerce, précédemment domicilié à 1023 Crissier, rue des Alpes 31; sdt efa à cp efa 5;

*Langendorf Aliocha*, fils de Jean-Jacques et de Liliane, née Zimmermann, né le 14 mars 1968, à Nyon, originaire de Bassecourt, ébéniste, précédemment domicilié à 1203 Genève, rue Liotard 65; sdt fus à cp fus II/10;

tous deux actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le mercredi 7 mars 1990, à 8 h. 30, à Yverdon-les-Bains, Hôtel-de-Ville, Salle des débats, 2<sup>e</sup> étage, sous l'inculpation pour Muller, de refus de servir, et pour Langendorf, d'insoumission intentionnelle, et éventuellement de refus de servir.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

12 février 1990

Tribunal militaire de division 2:

Le président, major Jean-Marie Favre

## Publications des tribunaux

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	07
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.02.1990
Date	
Data	
Seite	909-911
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 073

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.